

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association Aide à l'Enfance et Jardin Vert.

Le 20 décembre 2025 à 19 heures, les fondateurs de l'Association Aide à l'Enfance et Jardin Vert se sont réunis en Assemblée Générale constitutive à la Rue du 23 juin 8, 2800 Delémont.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Lisa Andrea Mazzi : Secrétaire

Christian Manga : Président

Loïc Venzin : Trésorier

Pablo Lovy : Vice-président

Gregory Zuber : Chargé de communication

Nolann Venzin : Responsable événementiel

M Christian Manga est nommée président de séance ;

M Loïc Venzin est nommée contrôleuse des comptes.

M Pablo Lovy est nommée Vice-président.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation des projets en cours;
- Bilan du conteneur caritatif 2025, lecture, présentation, discussion du projet 2026 et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du comité ;
- Désignation des membres de l'organe de contrôle des comptes ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de fonctionnement ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts

L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.

- Désignation des membres initiaux du comité.

L'assemblée générale désigne M. Christian Manga en qualité de président de l'association et membre du comité.

L'assemblée générale désigne Mme Lisa Andrea Mazzi en qualité de secrétaire de l'association et membre du comité

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des commissaires aux comptes

Madame Loïc Venzin est désigné comme contrôleuse des comptes de l'association et membre du comité. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à :

30 CHF pour les étudiants

60 CHF pour les autres

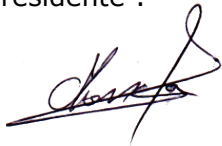
Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Christian Manga et Loïc Venzin aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par la présidente et la secrétaire de de la séance.

Delémont, le 20 décembre 2025

Présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine', written over a horizontal line.

Secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc', written in a cursive style.